

Que soit fait ce qui a été dit. **Quelques réflexions à l'approche des grandes promesses**



Lino Castex

Doctorant

lino.castex@sciencespo.fr

Promising is not merely speaking: it is bridging the gap between what is said and what is done, and standing as guarantor of the passage. This note explores the landscapes of meaning of this act - promise as commitment of the self in time, as debt and as bond - , but also the paradox of a democratic life that grounds its authority on the given word without making it fully binding. Two contemporary challenges are examined: a public speech that exempts itself from fulfilment, and an ecological responsibility whose addressee is not yet born. These reflections aim to shed light, as the presidential election approaches, on the nature and fragilities of this political act.

D'ici à deux ans, que « plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir »
Nicolas Sarkozy, meeting de Charleville-Mézières, 18 décembre 2006

« Je demande à être évalué sur ce seul engagement »
François Hollande, discours du Bourget, 22 janvier 2012

« J'en prends l'engagement ici devant vous, et, au-delà, devant le peuple français »
Emmanuel Macron, devant le Congrès réuni à Versailles, 3 juillet 2017

« En 2027, votre vie aura changé. Elle sera meilleure »
Jean-Luc Mélenchon, programme *L'Avenir en commun* 2027

Pour que chacun se dise que « ses enfants, ses petits-enfants auront une vie meilleure et
une promesse d'élévation collective »
Gabriel Attal, déclaration de candidature, Mur-de-Barrez, 22 mai 2026

« Je leur promets une France qui ne baisse pas les yeux devant les puissants »
Raphaël Glucksmann, déclaration de candidature, 23 août 2026, JT de TF1¹

[1] Dans l'ordre, Nicolas Sarkozy, meeting de Charleville-Mézières, 18 décembre 2006, <https://www.nouvelobs.com/politique/elections-2007/20061219.OBS3543/nicolas-sarkozy-promet-zero-sdf-en-deux-ans.html> ; François Hollande, discours du Bourget, 22 janvier 2012 <https://www.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/sources-brutes/20120122.OBS9488/l-integralite-du-discours-de-francois-hollande-au-bourget.html> ; Emmanuel Macron, discours devant le Parlement réuni en Congrès, 3 juillet 2017, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/07/03/discours-du-president-de-la-republique-devant-le-parlement-reuni-en-congres> ; Jean-Luc Mélenchon, *L'Avenir en commun*, <https://melenchon2027.fr/laec-falc/> ; Gabriel Attal, déclaration de candidature, Mur-de-Barrez, 22 mai 2026 (AFP) <https://www.lechorepublicain.fr/france-monde/actualites/une-promise-elevation-collective-gabriel-attal-officialise-dans-laveyron-sa-candidature-a-lelection-presidentielle-de-2027-14991108/> ; Raphaël Glucksmann, déclaration de candidature au JT de TF1, 23 août 2026, <https://www.ouest-france.fr/politique/raphael-glucksmann/presidentielle-2027-raphael-glucksmann-candidat-voici-sa-lettre-aux-francais-833851c6-9d50-11f1-a8ad-3219df531147>.

Voici six énoncés, prononcés sur vingt ans par six responsables politiques dispersés en divers coins du spectre des idées. Ces énoncés n'ont rien d'exceptionnel. En temps de présidentielles, ils forment le tissu banal du parler politique. Ils font pourtant apparaître une grammaire très particulière et très constante. Une première personne qui parle et qui déploie une projection. Un futur, mais un futur qui n'est pas celui de la météo, un futur qui sonne, un futur assumé dont la première personne se porte le garant ; souvent un futur *antérieur*, ce temps étrange qui donne pour déjà accompli ce qui n'a pas encore commencé. Une date, voire un terme : deux ans, 2027, la fin d'un mandat et un destinataire convoqué. Deux des énoncés emploient « promettre » ; les quatre autres n'en ont pas besoin mais ils appartiennent à son verbe. Une promesse s'entend comme s'entend une question : sans y penser, on en reconnaît la forme.

De toute évidence, l'activité politique qui prépare une élection consiste très largement à *promettre*. On promet de faire, de défaire, de changer, de rétablir, de protéger, de baisser ou d'augmenter ; on promet des biens, on promet le bien ; on promet un autre rapport au monde ou une autre manière d'être ensemble. Une campagne présidentielle est un régime intensif de parole donnée ou l'on produit de la promesse comme une industrie produit sa marchandise : en série, à grosse cadence et sous la contrainte d'une concurrence à l'affût des moindres bruissements.

Le sens commun a depuis longtemps tourné cette usine en dérision. C'est le fameux mot attribué à Henri Queuille : *les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent*. La formule peut faire rire parce qu'elle décrit souvent un état de fait : les promesses ne sont pas toujours tenues. Mais la sentence est perverse parce qu'elle déplace l'illusion dans l'oreille de celui qui écoute plutôt que dans la bouche de celui qui promet. Comme si le locuteur était délié de la promesse. Pourtant, les témoins tiennent le compte : l'engagement de Charleville-Mézières a été cité mot pour mot à l'Assemblée nationale, dans plusieurs questions au gouvernement des années après avoir été pris². La dette a été identifiée, les faits ont rompu la parole et la promesse n'a pas été tenue : des personnes dorment toujours sur le trottoir.

Dans le même temps, on documente années après années un affaiblissement durable de la confiance dans les responsables politiques, dans les partis ou dans l'institution publique. On a pris l'habitude de traiter cette défiance comme un fait d'opinion. Elle l'est sans aucun doute et le Baromètre de la confiance du CEVIPOF le mesure³ : la défiance est corrélée à des variables sociales. Mais il faut aussi voir que la défiance indique une modification du statut de la parole publique elle-même. Lorsque l'on cesse de croire, on continue d'entendre les mêmes énoncés, mais ils ne font plus la même chose. Ils s'éloignent de la parole donnée.

[2] Formule citée verbatim à l'Assemblée nationale (questions au gouvernement n° 1986, 939, 3961 et questions écrites n° 85836, 88345, 68605).

[3] <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/actualites/barometre-de-la-confiance-politique-cevipof-2026-la-confiance-s-effondre-en-politique-la-proximite-fait-figure-de-refuge/>.

C'est cette défiguration de la promesse qu'il faut penser. Si promettre n'est qu'annoncer une intention, s'il ne s'agit que de dire, alors la promesse non tenue est un simple démenti des faits, un accident sans conséquence ; le déçu n'a qu'à mieux calculer la prochaine fois. Si en revanche, promettre est un acte par lequel un sujet se lie à un autre dans une temporalité commune, alors la promesse rompue est une atteinte au lien qu'elle avait noué.

Nous défendrons ici que promettre n'est pas seulement parler. Ce que fait une promesse, c'est lier l'un à l'autre deux régimes hétérogènes : celui de la parole et celui des faits. C'est là que se logent un certain nombre d'enjeux que nous voulons dégager. Dans la langue du politique, une description, un constat, un bilan ou un diagnostic se dressent tout entiers dans le premier régime, mais leur vérité se mesure à leur conformité au second. « Diagnostiquer » l'état de la France revient à dire ce qu'il en est. Autrement dit, à ajuster les mots au monde. Or, la promesse retourne le sens de cet ajustement : elle est ce régime de la parole qui demande au monde de venir s'ajuster aux mots. Elle ne décrit rien ; elle prescrit au réel, et d'abord à celui qui parle, de se conformer à ce qui vient d'être dit. C'est une parole en acte. Toute son autorité tient à cette exigence, et toute sa fragilité aussi, puisque rien dans la langue ne peut garantir que le monde obéira. Promettre, c'est donc jeter un pont entre la chose dite et la chose à *faire* ; entre le dit et le fait⁴. Celui qui promet se tient garant du passage.

De là une conséquence méthodique pour la suite : on ne peut pas évaluer une promesse ni sur le seul terrain du discours (est-elle habile, sincère, bien formulée ?) ni sur le seul terrain des faits (ses effets). Il nous semble que la promesse se juge deux fois et que c'est dans l'écart que se tient l'espace de la responsabilité politique.

1 - Dire « Je promets »

Dans le registre du performatif, la parole ne double pas l'action, elle est l'action. Il se peut que rien n'ait bougé dans le monde des choses et pourtant tout peut avoir changé dans le rapport entre celui qui parle et celui qui écoute. Si *dire c'est faire*, promettre est avant tout la parole qui institue la relation entre des êtres. Il faut ainsi comprendre que la promesse est avant tout un acte de langage, mais qu'elle n'est certainement pas *seulement* un fait de langage. Elle tisse immédiatement une présence dans le monde, pour soi et pour les autres.

La théorie des actes de langage de Searle donne à cet « entre » une expression rigoureuse en distinguant les énoncés selon leur horizon d'ajustement : la *description* s'ajuste au monde et se corrige s'il la dément ; l'*engagement* demande au contraire que le monde s'ajuste à lui, et c'est à la charge du locuteur que de l'y adapter⁵.

[4] John L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970 (éd. orig. 1962).

[5] John R. Searle, *Sens et expression. Études de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit, 1982, sur la notion de « sens d'ajustement ».

La promesse appartient à cette seconde classe, et elle y occupe une place singulière puisque le monde qu'il faut ajuster commence par le promettant lui-même. C'est le nœud de la promesse, *l'articulation entre la langue et l'action*. Austin le relevait aussi, la félicité du performatif est conditionnée à des éléments qui ne relèvent pas intégralement de la linguistique : il faut encore que le locuteur pense ce qu'il dit (intention), qu'il en ait le pouvoir (capacité) et qu'il se conduise ensuite en conséquence (fidélité). Une promesse est donc un temps, ou plutôt, un énoncé qui délègue sa vérification ou sa réfutation au temps ; un énoncé dont la vérité n'est pas tout entière dans la langue.

De là un premier paradoxe, qui semble commander les autres. Promettre, c'est disposer de ce dont précisément on ne dispose pas : le temps à venir. Nul ne connaît l'état où il sera demain, ni les circonstances qui feront de sa parole d'aujourd'hui une évidence ou une impossibilité : je ne sais pas de quoi je serai capable demain, et je ne sais pas encore exactement qui recevra ce que je promets. C'est ce que l'on voit dans les énoncés que nous avons croisés ; l'enfant ou le prochain est un élément récurrent, chez Gabriel Attal, pour que chacun se dise que « ses enfants, ses petits-enfants auront une vie meilleure et une promesse d'élévation collective », chez François Hollande dont l'engagement du Bourget portait sur le « sort de la jeunesse » ou chez Jean-Luc Mélenchon dont le futur antérieur dépasse la durée d'un mandat. Le bénéficiaire de la promesse est très souvent absent de la salle : pas encore né, pas encore électeur, ou simplement hors de portée du délai dans lequel on pourrait vérifier.

Or, si l'on ne peut pas immédiatement vérifier l'énoncé, c'est précisément parce que le *maintien* de la parole ; « je m'engage », je « promets les jours heureux », « d'ici quatre ans il n'y aura plus personne à la rue » tient à une condition de croyance qui lie le régime de la parole et celui des faits. C'est ce que dit l'expression de *la parole tenue* ; c'est qu'on l'a faite tenir jusque dans le régime de l'action. Que l'on a cru à sa propre parole, ou que d'autres y ont cru et qu'elle a suffisamment duré pour s'articuler aux actes.

Tenir sa parole, c'est d'abord tenir au sens de maintenir, de garder, peut-être de soigner - prendre soin (*to care*) de sa propre parole comme d'une chose exposée à l'usure, à la fatigue ou à la possibilité de l'oubli. La parole donnée est l'objet de ma garde. Mais l'expression se retourne aussitôt car ma parole *me* tient. Celui qui a promis est « tenu de répondre » de son engagement ; il n'en est plus le propriétaire souverain, il en est le débiteur. L'acte de langage, une fois proféré, devient impérieux et semble commander à celui-là même qui l'a prononcé.

Cicéron s'était peut-être trompé en cherchant dans une formule ancienne, l'étymologie de la foi (*FIDES*) : « *Fiat Quod Dictum Est* », « que soit fait ce qui a été dit »⁶ mais il avait parfaitement saisi ce que la promesse pouvait distinguer. La foi, la fidélité, la confiance, tous trois dérivés de la « fides » désigne ce même intervalle entre ce qui sépare le dit du fait et ce que l'on croit de son franchissement. La promesse est la parole qui dresse l'autorité de la parole vers les actes. Nous nous reconnaissons, hier, comme autorité sur aujourd'hui : j'ai promis, donc je dois m'obéir. Se tenir dans sa propre parole, c'est consentir à se soumettre à un soi révolu. La fidélité à la parole donnée, les religions en épuiseront le sens jusqu'à la moelle ; assurer la fidélité aux textes, perpétuer la parole et garantir que soit fait ce qui a été dit. Il se joue dans la promesse une autorité de la foi analogue : un discours originaire auquel nous tenons, et qui nous impose une croyance et un maintien en nous-mêmes. C'est ce qui fait de la promesse, une forme exemplaire de l'identité narrative chez Ricoeur⁷, une identité qui atteste une constance qui ne doit rien à l'invariance d'une substance mais à la reprise de soi dans un engagement. C'est ce qui fait la promesse des plus grandes amitiés : *quand bien même je changerais, je maintiendrai le lien*.

De là un deuxième paradoxe que la promesse d'amitié laisse poindre : la promesse est à la fois le plus solitaire et le plus relationnel des actes. Le plus solitaire car il suffit d'être un pour promettre : *je ne me laisserai plus jamais marcher sur les pieds*. C'est déjà une autorité ou une auto-autorité. Je peux me promettre à moi-même, ériger ma propre parole en autorité et me donner une raison d'obéir. Rien n'est requis qu'un sujet capable de se dédoubler dans la durée. En ce sens, la promesse atteste que la responsabilité est d'abord un rapport à soi. Et pourtant, et nous l'avons déjà dit, promettre institue immédiatement une mise en relation. C'est cela l'amitié ou le mariage : un échange de promesses. Serrer la main et formuler un pacte, *dire que l'on fera des efforts* ; la promesse ouvre une scène et un temps commun entre celui qui promet et celui qui reçoit. Échanger la promesse c'est alors tisser la relation et faire émerger une co-responsabilité qui n'a rien de naturel. C'est un acte fondateur qui donne l'ordre d'obéir pour soi et pour l'autre.

L'anthropologie du don peut en éclairer la logique à partir d'une analyse des structures sociales fondamentales. Nous disons « offrir sa promesse », « donner sa parole », comme si nous détachions de nous un fragment de nous-mêmes pour le confier. Or Mauss a montré qu'entre tout don se jouent l'échange et l'alliance⁸ : le don oblige celui qui reçoit. La promesse suppose donc l'écoute, et l'échange de promesses constitue déjà une alliance - le partage d'une projection dans l'avenir.

[6] Cicéron, *Les Devoirs (De officiis)*, I, 7, 23.

[7] Voir Ricoeur, Paul. *Soi-même comme un autre*. Paris. Seuil. 1998.

[8] Marcel Mauss, « Essai sur le don » (1925), repris dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

Celui à qui je donne ma parole est immédiatement assigné au rang de témoin et de co-acteur ; il devient symboliquement mon créancier, et peut à tout moment me rappeler ma dette et me demander d'en répondre⁹. D'ailleurs, cette dette symbolique me tient en dette tellement longtemps, inscrit la responsabilité de la parole dans un temps si durable, que la promesse ne s'effondre pas forcément en l'absence du témoin. Parfois même la parole donnée devient plus solide, plus grave, lorsqu'elle se mêle à la mémoire d'un mort : la promesse à la veille de l'extinction des feux, les derniers mots qui comptent tout autant, parce qu'ils sont les derniers instants de la parole vive et qu'ils font durer le lien dans la mémoire.

Enfin, la promesse répond à une propriété fondamentale de l'agir. Toute action est irréversible et imprévisible : nous ne savons pas ce que nous faisons lorsque nous agissons, parce que l'action s'inscrit dans un tissu de relations qui lui échappe. Comme le dit Hannah Arendt, « contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de tenir des promesses »¹⁰. La promesse est un refuge dans l'océan de l'incertain. Mais ce remède est un *pharmakon* au sens grec, remède et poison, car rien n'est plus beau que la promesse tenue et rien n'est plus destructeur que la promesse brisée.

Reste à distinguer la promesse de ses contrefaçons, car c'est de ces contrefaçons que la vie politique est saturée. Une promesse peut d'abord être ruinée par l'incapacité manifeste du locuteur. Si je promets que je mesure quatre mètres soixante-dix, ma promesse ne vaut rien : elle s'effondre aussitôt dans l'épreuve du réel. Elle n'est pas mensongère, elle est nulle - il n'y avait pas de promesse. Aristote observait ainsi que l'on ne pouvait délibérer que sur ce *qui dépend de nous*¹¹ : la règle vaut a fortiori pour la promesse. Celui qui promet la richesse pour tous et la vie éternelle n'engage pas un rapport sincère à la parole ; il prophétise. Il y a donc une éthique proprement langagière : mesurer ce que nos mots peuvent, et s'astreindre à une ascèse en ne jouant que sur le terrain où notre parole a prise.

Une promesse peut ensuite être ruinée par le défaut de crédit de celui qui la prononce. À l'enfant qui promet de ne plus jamais mentir, personne n'en voudra sincèrement de manquer à sa parole. Le mensonge est aussi la manière dont l'enfant se construit un monde imaginaire et se dote d'une puissance créatrice ; nul ne le tient pour capable d'une promesse solide, et lui-même sait qu'il ne croit pas ce qu'il dit. Une promesse n'existe que si quelqu'un est en mesure d'y croire.

[9] C'est ce que rappellent toutes les interventions qui font référence au discours de Sarkozy à Charleville-Mézières.

[10] Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961 ; voir aussi *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, sur la promesse mutuelle comme acte fondateur.

[11] Aristote, *Éthique à Nicomaque*, III, 5.

Une promesse peut être aussi ruinée par sa propre répétition. C'est la promesse de Don Juan¹², la parole que l'on serait tenté d'appeler par le nom de ce dépliant aux mille conquêtes, la promesse-*Leporello* ; celle qui blesse et qui finit par s'annuler sous l'effet du répété. La séduction irrésistible du héros est la marque d'une réussite du langage, et son recours systématique à la promesse de mariage nous apprend que la promesse promet, en dernière instance, la constance et la fidélité. Or Don Juan est l'inconstance même : il refuse de croire à la promesse du sens des mots et ne croit qu'en ce qui se compte et se vérifie. « Je crois que deux et deux sont quatre », dit-il - ce à quoi Sganarelle répond que sa religion est donc l'arithmétique¹³. L'ironie dramatique est d'une grande finesse : à répéter une promesse sans jamais la tenir, Don Juan finit rattrapé par ses dettes - de fidélité, d'argent, de vie. Ce contre-exemple est instructif à deux titres. Il indique d'abord que la promesse tire son sens de son unicité : sérialisée, indéfiniment reconduite, elle se dévalue comme une monnaie émise sans réserve. Il indique ensuite qu'elle tire sa force d'établir un lien sensé entre le commencement et la fin d'une histoire. Si la promesse se perd dans une répétition sans autre visée que le désir de conquérir, alors c'est l'histoire elle-même qui s'effondre, avec les relations qu'elle soutenait.

2 - La place singulière de la promesse en régime démocratique

La démocratie est un régime bavard. Elle est le seul régime qui ne puisse pas obtenir l'obéissance sans l'avoir demandée, ni exercer le pouvoir sans avoir dit ce qu'il en ferait. Les Grecs avaient nommé les deux libertés qui la constituent : l'*isègoria*, l'égal droit à la parole dans l'assemblée, et la *parrhèsia*, le franc-parler. Un régime démocratique est un régime où l'on parle avant d'agir, où l'on parle pour agir, et où l'action doit ensuite revenir devant la parole rendre ses comptes. Tout cela est un *topos* bien établi de la pensée politique. La tyrannie n'a pas besoin de promettre : elle donne des ordres. Le pouvoir théocratique ne promet pas non plus au sens strict : il annonce, il révèle et prophétise. L'écart entre le dit et le fait, loin de le disqualifier, se convertit en épreuve de la foi. Les régimes qui invoquent une nécessité historique, une race, un destin, ne promettent pas davantage : ils prédisent. Le propre de la démocratie est de faire reposer l'autorité sur une parole qui, elle, s'expose à être démentie dans un délai borné et par des faits vérifiables. C'est une extraordinaire prise de risque et le problème n'est pas qu'on y promette, mais qu'on y *promette mal*.

La langue française offre une coïncidence d'images qui mérite d'être relevée ; le candidat donne sa parole et l'électeur donne sa voix. Deux dons de paroles se croisent et l'élection prend la forme d'un échange. Nous retrouvons dans ce chiasme électoral ce dont nous avons dit quelques mots plus tôt : une parole contre une voix, un engagement contre un crédit.

[12] Voir Schuerewegen ; Tasmowski-de Ryck, « Paradoxes de la promesse : le cas de Don Juan » dans L. Landheer Ronald (dir.), *Le paradoxe en linguistique et en littérature: textes*. Genève. Droz. 1996, pp. 59-73.

[13] Molière, *Dom Juan ou le Festin de pierre*, 1665, acte III, scène 1.

Le vocabulaire juridique lui-même en garde la trace, puisque la tradition fait dériver *mandatum* de *manum dare*, donner la main : le geste par lequel on se remet à un autre est le même que celui qui, dans la scène ordinaire de la promesse, scelle l'engagement. L'électeur devient donc témoin et co-acteur, exactement comme celui qui reçoit une promesse : il est désormais en position de rappeler la dette et d'appeler à répondre. Ainsi, le mandat ne doit pas être saisi comme un transfert de propriété mais plutôt comme une créance.

Encore faut-il mesurer ce que cet échange a de singulier, car il déroge sur deux points au modèle maussien dont nous sommes partis. Le premier tient à la nature de la *délégation*. Dans les sociétés que décrit Mauss, le don est toujours signé : il oblige parce que chacun sait qui a donné, et l'honneur du donateur est engagé dans la chose donnée. Or le vote est un contre-don délibérément anonyme, et l'isoloir, imposé tardivement, a précisément eu pour objet de le rendre inattribuable. Il s'ensuit que le créancier de la promesse politique n'est jamais quelqu'un : nul électeur ne peut se prévaloir en son nom propre d'avoir donné sa voix à celui-ci plutôt qu'à celui-là. La dette existe, mais elle est due à un créancier collectif, anonyme et introuvable - ce qui explique qu'elle ne puisse être réclamée qu'en bloc, au terme, et sous la forme fruste d'un congédiement. Le second point tient à la forme de ce *qui est donné*. L'électeur donne sa voix, mais cette voix ne sera pas vraiment entendue : elle sera comptée. Dans un régime que nous avons dit bavard, le moment décisif est le seul qui soit silencieux, et le seul où la parole cesse d'être qualitative pour devenir une unité dans une somme. La parole du candidat est un discours ; la voix de l'électeur est un nombre. L'asymétrie est constitutive, et elle peut expliquer une part de la frustration contemporaine : celui qui a voté a le sentiment d'avoir parlé, alors qu'il a seulement été dénombré. À quoi s'ajoute une objection décisive : *le mandat n'est pas un contrat*. Même si elle est symboliquement fondamentale, la promesse électorale est juridiquement nulle. La France ne dispose d'aucune forme de mandat impératif : il n'y a donc pas de contrat du dessous à invoquer : celui qui a donné quelque chose de lui ne recevra peut-être rien en retour.

C'est là un autre paradoxe de la promesse en démocratie : le gouvernement représentatif ne tient que par la promesse puisque c'est un des seuls liens qui tiennent entre l'électeur et l'élus et c'est le même dispositif qui l'érode puisqu'il tient l'élus pour légalement libre de sa parole. Bernard Manin a d'ailleurs montré que cette indépendance partielle n'était pas un défaut du système mais un de ses principes constitutifs^[14]. Nous ajoutons à cette ambivalence de l'élection une discordance des temps de la vie politique, partagée entre le discours de la promesse et celui de l'exécution. Il y a le temps électoral, temps de la proximité et de la séduction, dont l'art est si ancien que Quintus Cicéron le codifiait déjà en 64 avant notre ère, recommandant à son frère candidat de tout promettre et de ne jamais rien refuser car le manquement coûte toujours moins cher que le refus^[15].

[14] Voir notamment, Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

[15] Voir Quintus Cicéron, *Petit manuel de campagne électorale*, Arléa, 1992.

Et il y a le temps de l'action gouvernementale, qui recourt à d'autres recettes et d'autres formes de l'action. Ce n'est donc pas seulement d'une crise de la parole qu'il s'agit, mais d'un rapport au temps. La promesse politique se donne dans un temps (la parole, *ce qui est dit*) et se vérifie dans un autre (les actes, *ce qui est fait*). Entre les deux, l'intervalle où la chose annoncée n'est encore que dite et où elle existe comme *à-faire* ; c'est là que se tient toute la vie démocratique.

Un ultime paradoxe à relever : l'écart de la promesse en démocratie indique peut-être la *démocratie elle-même en promesse*. Car ce n'est pas la seule parole des candidats qui vit de cet intervalle, c'est le régime entier. Une démocratie ne se donne jamais comme un état de chose achevé, elle se présente toujours comme un ordre en partie dit et en partie fait. On peut vivre dans une société démocratique et la convoquer comme promesse « democracy now », « democracia real ya ! », démocratie à faire. Cette bivalence est la trame même de son temps.

D'un côté, la démocratie est un ensemble d'institutions palpables : des urnes, des mandats, des échéances, des assemblées, des délais, des procédures. Elle scande le temps, elle le borne et le mesure. Ses promesses ont des termes (cinq ans, six ans, une législature) et sont datées, révocables et renouvelables. Les promesses démocratiques s'exposent méthodiquement au démenti et organisent elles-mêmes le moment de la reddition des comptes. Toute défiance n'est pas destructrice et la démocratie a même institué la sienne. Le contrôle, la surveillance, la reddition de comptes, la presse, les contre-pouvoirs : ces dispositifs supposent que l'on ne croit pas les gouvernants sur parole¹⁶ et que l'on organise la vérification des promesses. C'est peut-être là sa grandeur. Mais la défiance devient corrosive lorsqu'elle cesse de vérifier, ayant renoncé à croire qu'il y eût quelque chose à vérifier.

De l'autre, la démocratie n'est jamais seulement l'ensemble de ses institutions. Elle est aussi cette statue au fond de la mer qui compose un horizon. Une forme dont nous savons qu'elle existe, dont nous distinguons tout juste les contours déformés par les vagues et qu'aucune de nos institutions ne peut réaliser *absolument*. Elle ne coïncide jamais avec elle-même et cette instabilité est son ressort plutôt que son défaut¹⁷. Mais alors, la démocratie en son ensemble relève de ce que nous venons d'analyser et à un degré supérieur : la créance de la démocratie est en chacune des paroles données et des promesses trahies, dans les paroles ordinaires des campagnes et dans les grands actes du gouvernement. Et l'on voit mal comment la perte de la croyance ordinaire dans les promesses qui font la vie démocratique n'éroderait pas dans le même temps la confiance *en la démocratie comme promesse*. De là le paysage contemporain d'un monde de plus en plus sceptique à l'égard de la société démocratique elle-même : c'est ce que suggèrent un certain nombre de travaux sur les tentations illibérales actuelles¹⁸.

[16] Pierre Rosanvallon a décrit cet ensemble comme une contre-démocratie, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

[17] Claude Lefort en avait nommé la structure en montrant que son lieu du pouvoir y demeurerait toujours vide.

[18] Voir notamment, Zawadzki, Paul. « Avant-propos: Récits du devenir et illibéralismes », *Quaderni*. 2026, vol.117. p. 11-21.

Tenir la promesse démocratique doit alors s'entendre dans les deux directions que nous avons dégagées. La tenir, c'est la maintenir, en prendre soin, la garder - travail modeste, quotidien, institutionnel, qui consiste à faire fonctionner ce qui existe plutôt qu'à annoncer ce qui n'existera pas. Mais c'est aussi accepter d'être tenu par elle : reconnaître qu'une parole a été donnée avant nous et qu'elle nous oblige.

3 - Mises à l'épreuve contemporaines

Ces analyses supposent toutes qu'une promesse demeure possible. Elles ont dégagé trois conditions sans lesquelles il n'y a pas de parole donnée : quelqu'un qui s'engage et dont on puisse dire qu'il a manqué (a) ; une relation avec quelqu'un qui reçoit et qui soit en mesure de réclamer (b) ; un temps où la tenue se vérifie (c).

Il faudrait dans un dernier temps, éprouver ces conditions sur deux situations contemporaines qui les mettent en difficulté¹⁹. Il ne s'agit pas d'illustrer ce qui précède par des exemples, mais de l'exposer à ce qui le complique car c'est à ses limites qu'un concept montre de quoi il était fait. Ces deux cadres sont tout à fait distincts, et l'on aurait tort d'y voir deux symptômes d'un même déclin : ils n'ont ni la même origine, ni la même échelle, ni le même degré de délibération. Le premier tient à un usage de la parole publique, et il est voulu, nous l'appelons « parole grotesque » ; le second tient à la nature des objets dont la politique doit désormais répondre, et il est subi. C'est le problème environnemental.

Une parole grotesque

Commençons par le bord le plus visible, celui où la promesse n'est pas mal faite mais n'est plus faite du tout. Foucault a proposé, pour l'analyse historico-politique, une catégorie qu'il jugeait rigoureuse et non injurieuse : celle du grotesque, ou de l'ubuesque. Il nommait ainsi la situation où un discours ou un individu produit des effets de pouvoir que ses qualités propres auraient dû lui interdire, et il ajoutait que cette « souveraineté grotesque » n'est ni un accident ni un raté de la mécanique, mais l'un de ses rouages²⁰. On y trouve alors la maximisation des effets de pouvoir dans le spectacle de la disqualification de celui qui les exerce. Ce qui l'intéressait était le paradoxe : loin d'affaiblir le pouvoir, cette indignité le sert. Ses exemples étaient ceux d'une disqualification subie - le fonctionnaire médiocre par qui transitent des effets de pouvoir incontournables, le souverain infâme dont le ridicule n'ôte rien à la terreur. Or l'on peut faire un pas de plus et se demander ce qu'il advient lorsque la disqualification n'est plus un attribut de la personne mais un effet recherché de son discours : lorsque ce n'est plus le pouvoir qui passe par une bouche indigne, mais la parole qui se rend elle-même indigne de créance pour en tirer sa puissance. Le grotesque cesse alors d'être une propriété du souverain pour devenir une opération de la parole.

[19] Je remercie Aymeric Leroy dont les remarques sont à l'origine de cet addendum.

[20] Voir la « leçon du 8 janvier 1975 », *Les Anormaux, Cours au collège de France, 1974-1975*, Paris, Seuil, 1999.

Il s'agit bien, si l'on veut, de maximiser les effets du pouvoir en offrant le spectacle de ce *qui n'aurait pas dû être dit*. Le 4 février 2025, lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, le président des États-Unis a déclaré que son pays prendrait le contrôle de la bande de Gaza et en ferait la « Riviera du Moyen-Orient », le territoire devant être vidé de ses quelque deux millions d'habitants ; quelques semaines plus tard, une vidéo générée par intelligence artificielle diffusée sur son réseau social donnait à voir des gratte-ciels, un hôtel à son nom et une statue à son effigie²¹. On y reconnaît un style commun aux nouveaux populistes qui n'hésitent pas à composer de véritables *parodies de vérité*²².

On peut analyser cet épisode comme un projet politique, et il l'a été, à bon droit, du point de vue du droit international. Mais il faut aussi l'analyser comme un acte de parole, car c'est comme acte de parole qu'il est inédit. Ce n'est pas une promesse mal faite. Une promesse mal faite est une promesse de résultat, une parole sans prise, une prophétie déguisée : elle vise encore à être crue. Ce n'est pas davantage un mensonge, qui suppose que l'on se soucie de la vérité assez pour vouloir la contrefaire - Frankfurt a montré que l'indifférence à la vérité constitue une catégorie distincte du mensonge²³, et l'on peut soutenir qu'il existe symétriquement une indifférence à la tenue, distincte du parjure. Ce n'est pas non plus, dans le vocabulaire d'Austin, un simple raté ni un abus. C'est un usage du performatif où l'exécution n'est plus l'horizon de l'énoncé : on ne dit pas pour faire, ni même pour faire croire, mais pour *manifeste* que l'on peut dire. Ce que ce type de parole institue n'est donc pas une dette mais un spectacle. La promesse ordinaire fait de son destinataire un créancier ; la parole grotesque en fait un spectateur, et le lien qu'elle noue n'est pas de créance mais de complicité. Ceux qui l'acclament ne sont pas dupes au sens où l'on croirait à un programme ; ils jouissent de l'illimité, c'est-à-dire de la démonstration publique qu'un homme peut être dispensé de l'épreuve du réel. Cette dispense est la forme moderne de la souveraineté : est souverain celui dont la parole n'a pas de comptes à rendre au monde. Et le partage de cette dispense, fût-il imaginaire, est ce que l'auditoire reçoit en échange de son adhésion. L'enjeu, pour notre propos, est qu'il peut s'agir du point terminal de la crise du crédit. Les promesses non tenues usent la confiance ; la parole grotesque supprime la catégorie même dans laquelle on pourrait juger qu'une parole a été tenue. Et elle est contagieuse, car elle modifie le coût du sérieux : dès lors qu'un locuteur a montré publiquement qu'on peut tout dire sans rien payer, ceux qui continuent de mesurer leurs engagements paraissent moins prudents qu'ennuyeux. C'est la course à la surenchère : d'un lapin de pâques²⁴ annonçant la guerre à un président armé d'une tronçonneuse²⁵.

[21] Déclarations du 4 février 2025, lors de la conférence de presse conjointe à la Maison-Blanche ; la vidéo générée par intelligence artificielle a été diffusée sur le compte Truth Social du président en février 2025.

[22] Voir Tenezakis, Xenophon. « Penser le populisme contemporain avec Michel Foucault », *Raisons politiques*. 10 avril 2025, vol.97 no 1. p. 105-118.

[23] Frankfurt, Harry G. *On Bullshit*. Princeton, NJ. Princeton University Press, rééd. 2009.

[24] Le lundi 6 février 2026, au balcon de la Maison Blanche, il est notamment revenu sur les missions militaires en Iran, promettant l'enfer et l'âge de Pierre, le tout sous l'œil fixe d'une mascotte en costume de lapin.

[25] Une des apparitions préférées du président argentin, Javier Milei.

L'écologie et la promesse

Le second bord est d'une tout autre nature, et l'on ne saurait le confondre avec le premier : ici, personne ne se dérobe, et la difficulté vient de l'objet même. Les questions environnementales ont ouvert le temps politique bien au-delà de tout mandat. Un budget carbone se raisonne en décennies, la demi-vie d'un déchet en millénaires, la stabilisation d'un climat en siècles. Or nos institutions n'ont été conçues ni pour délibérer ni pour promettre à cette échelle : elles ont été taillées pour un temps scandé par des échéances, où l'on rend des comptes devant ceux-là mêmes à qui l'on avait parlé. La question n'est pas de savoir si l'on peut promettre de sauver la planète : prise à la lettre, cette parole-là supposerait la coopération de tous les États, des techniques qui n'existent pas et des réglages sur les comportements de milliards d'acteurs. C'est davantage une prophétie qu'une promesse : elle rejoint la famille des paroles trop grandes qui risquent de ruiner le crédit de celui qui les prononce et la confiance de ceux qui les écoutent. La question est donc de savoir ce que peut devenir la forme de la promesse lorsqu'on l'applique à un tel enjeu.

Reprenons les trois conditions de la promesse. La première exigeait un promettant : celui-ci sera mort avant le terme. On objectera qu'on peut en vouloir à un mort, et c'est vrai : l'imputation lui survit, et l'histoire ne cesse de distribuer aux disparus le mérite ou la faute. Mais l'imputation n'est pas la comparution. Ce qui disparaît n'est pas le jugement mais la scène sur laquelle rappeler la promesse. Qui appeler à répondre quand on désigne les erreurs des générations passées ? La promesse écologique semble dissocier ce que la démocratie tenait ensemble : elle peut laisser le blâme intact tout en supprimant la reddition de comptes. C'est la structure de ce que Stephen Gardiner nomme la *tempête intergénérationnelle*²⁶ : chaque génération a intérêt à différer l'effort sur la suivante, puisqu'elle en récolte les bénéfices et n'en supporte pas le coût ; un renvoi de la charge que rien, dans l'ordinaire de nos institutions, ne permet vraiment de formuler. La deuxième exigeait un destinataire capable de recevoir et de réclamer : celui-ci n'est pas né, il ne peut ni consentir ni contester, et surtout il ne peut rien rendre (de sorte que la réciprocité dont nous avons fait la structure même du don s'effondre entièrement). La troisième exigeait un terme où la tenue se vérifie : il excède non seulement le mandat, mais la vie de ceux qui l'ont accordé.

Faut-il conclure que la promesse écologique est impossible ? Ce serait aller trop vite. Ce qui est établi, c'est qu'elle est impossible dans le format et les espaces où nous promettons : celui du vote, du mandat, du créancier présent et du terme vérifiable. Or ce format n'est pas forcément le tout de la promesse. Hans Jonas²⁷ a proposé une sortie qui nous impose de transformer la forme du promettre : refonder l'obligation non sur l'engagement réciproque mais sur la vulnérabilité de ce qui est confié.

[26] Stephen M. Gardiner, *A Perfect Moral Storm. The Ethical Tragedy of Climate Change*, Oxford University Press, 2011.

[27] Voir *Le Principe responsabilité*, Paris, Cerf, 1990.

Toute l'éthique de la promesse dont nous sommes partis suppose une réciprocité : des devoirs envers qui a des droits, et des droits sur qui m'a donné sa parole. C'est le schéma du contrat, celui du don, celui du mandat ; c'est aussi celui de la promesse ordinaire où l'engagement naît de ce qu'une parole a été reçue.



“

La **promesse politique** se trouve aujourd'hui prise entre un **pouvoir qui tend à s'en dispenser** et une **responsabilité qui la déborde**.

”

Jonas déplace la relation et nous porte à *provincialiser* ce schéma. Dès que l'agir technique ou que la catastrophe naturelle portent à des échelles où mes actes atteignent des êtres et des temps qui ne peuvent rien contre moi, la réciprocité cesse d'être la source de l'obligation. Ou alors il faut repenser cette réciprocité à la façon du lien qui unit le parent et l'enfant : le nouveau-né n'a rien promis, n'a rien donné, il ne parle pas encore, mais son existence même oblige. L'obligation ne remonte plus d'un engagement pris vers un créancier ; elle descend d'un être vulnérable vers celui qui en a la garde. Il y a la parole donnée et il y a la promesse qui ne se dit pas, celle que l'on peut attendre à raison d'une vie, d'une humanité ou d'une beauté ; un enfant plein de promesses, une terre qui promet une récolte, des relations à venir. C'est ce qui fait du devenir une promesse et une condition fragile. Il faut peut-être en faire une propriété du monde. Disons que l'esquisse jonassienne renverse le visage de l'engagement : *ce n'est plus parce qu'on a promis qu'on est tenu, c'est parce que ce qui vient est une promesse qu'il faut le tenir et en prendre soin*. Mais il faut encore se donner les moyens de cette image pour éviter de verser dans la ventriloquie virtuelle ; l'enfant, le vivant, la planète parlera. C'est le sens strict de l'impératif jonassien qui ne prescrit aucun contenu et se borne à exiger qu'il y ait encore des êtres capables d'obligation ; dira-t-on, de promesse. L'engagement qui en dérive est donc négatif et minimal, et il doit inquiéter dès qu'il prétend dessiner le monde à venir plutôt que de se maintenir à en préserver la possibilité. On peut en tirer une règle : indexer la promesse sur ce qui se manifeste - des états du monde mesurables, des seuils, des dégradations constatables - plutôt que sur des volontés présumées. Ce déplacement a un bénéfice inattendu, car il rend à la promesse quelque chose du terme qui lui manquait : la tenue se vérifie alors dans le présent, sur l'état de ce qui a été confié, sans qu'il faille attendre le jugement de ceux à qui l'on devait.

Nous sommes partis d'une grammaire (six énoncés politiques dont la forme varie peu) et nous arrivons à un concept fissuré. La promesse que nous avons analysée n'est plus tout à fait, au terme du parcours, celle dont nous étions partis. La définition n'a pas changé et promettre reste nouer la parole à l'acte, mais le terrain sur lequel cette opération se pratique se révèle accidenté. D'un côté, la parole grotesque révèle sous des traits grossis que l'on peut occuper la position du promettant sans promettre, et que cette occupation est elle-même une forme de pouvoir d'un nouveau type. D'un autre, l'enjeu environnemental indique que l'on peut être obligé sans que personne ait promis et que cette obligation exige des scènes que nous ne possédons pas encore. Autrement dit, la promesse politique se trouve aujourd'hui prise entre un pouvoir qui tend à s'en dispenser et une responsabilité qui la déborde. Entre ces deux limites, un travail à engager pour défendre la valeur de la promesse et une invitation à la repenser en élargissant sa temporalité, ses espaces et les acteurs avec lesquels elle tisse ses relations. Jusqu'où peut-on promettre ou ne pas promettre ? *Telle est la question* que nous voulions ouvrir.

Direction de publication : Anne Muxel
Édition : Florent Parmentier
Révision éditoriale et mise en forme : Marilyn Augé
Infographie : Flora Chanvril
Communication et contact presse : Katia Jouffre Lafargue

Pour citer la note :
CASTEX (Lino), « *Que soit fait ce qui a été dit. Quelques réflexions à l'approche des grandes promesses* », *Note de recherche du CEVIPOF*, Collection Dynamiques démocratiques, n°4, septembre 2026, 14 p.
© CEVIPOF, 2026 Lino Castex